

Séance ordinaire du 8 mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 8 mars 2022, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

**Assemblée publique de consultation
Projet de règlement n° 14-02**

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement de modification n° 14-02 concernant les lieux de contraintes particulières, lequel modifie le règlement n° 14 sur les Dérogations mineures et amendements.

Le maire, M. Guy Benjamin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le projet de règlement lors de la séance du 8 février dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville, le 11 février dernier.

M. Benjamin informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du service de l'Urbanisme.

M. Massicotte débute son exposé en expliquant les modifications apportées par ce projet de règlement.

Il poursuit en précisant que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'il ne nécessite pas de certificat d'approbation de la MRC de Rouville, que cette assemblée publique de consultation sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption de ce règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

Résolution 2022-03-084**Procès-verbaux des 8 février et 3 mars 2022 / Adoption**

Une copie des procès-verbaux des séances des 8 février et 3 mars 2022 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 8 février et 3 mars 2022 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-085

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés		Pour la somme de
Chèques n ^{os} 58 775 à 58 788		
58 844 à 58 887		
S10 235 à S10 241		838 482,27 \$
Comptes payables		Pour la somme de
Chèques n ^{os} 58 906 à 58 950		
S10 243 à S10 267		139 719,02 \$
Comptes recevables		Pour la somme de
Comptes n ^{os} 2FD000011 à 2FD000030		48 873,03 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2022-03-086

Dépôt de documents

En vertu du *règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Travaux confiés à Divex Marine inc. de Saint-Mathieu-de-Beloeil, pour l'inspection d'une conduite municipale souterraine pour le prix de 6 509,38 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la facture n° 9342 datée du 31 janvier 2022.
- Mandat octroyé à ARP Services techniques inc. de Saint-Damase, pour relevés techniques et dessins de la rue Saint-Michel dans le projet de reconstruction de l'aréna pour le prix de 500 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 24 février 2022.
- Mandat octroyé à Groupe Civitas inc. de Granby, pour l'établissement de servitudes sur description technique pour les conduites municipales implantées sur des lots de la rue Notre-Dame, pour le prix de 1 900 \$ plus les taxes pour la partie 1 du mandat et pour le prix n'excédant pas 5 000 \$ plus les taxes pour la partie 2 du mandat, le tout tel qu'il appert dans la proposition datée du 21 février 2022.

Résolution 2022-03-087**Poste d'adjointe au greffe et soutien administratif / Permanence**

Considérant que M^{me} Vicky Desmarais a été embauchée le 7 septembre 2021 au poste d'adjointe au greffe et soutien administratif et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que la direction générale est satisfaite du travail accompli et recommande sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'accorder la permanence à M^{me} Vicky Desmarais au poste d'adjointe au greffe et soutien administratif, et ce, rétroactivement au 7 mars 2022 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-088**Poste de secrétaire-réceptionniste / Permanence**

Considérant que M^{me} Anne-Marie Cousineau a été embauchée le 8 septembre 2021 au poste de secrétaire-réceptionniste et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que la direction générale est satisfaite du travail accompli et recommande sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'accorder la permanence à M^{me} Anne-Marie Cousineau au poste de secrétaire-réceptionniste à compter du 8 mars 2022 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-089**Mise à jour - Désignation de fonctionnaires désignés dans le cadre de la révision des règlements harmonisés**

Considérant la révision des règlements harmonisés, à savoir, les règlements:

- concernant les animaux et amendements,
- concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements,
- concernant les feux extérieurs et amendements,
- sur les systèmes d'alarme et amendements,
- concernant les nuisances et amendements,
- concernant la circulation et le stationnement et amendements;

Considérant la modification de la désignation de certains postes d'emploi lors de la révision des ententes de travail;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de confirmer les personnes occupant les postes suivants, à titre de fonctionnaires désignés, selon les dispositions précisées à chacun des règlements ci-haut énoncés:

- Directeur du service de Protection et de Secours civil;
- Directrice du service des Travaux publics;
- Directeur du service d'Urbanisme;
- Inspecteur en bâtiment et environnement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-090

Règlement n° 298 relatif au traitement des élus.es / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 298 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 298 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 298 relatif au traitement des élus.es municipaux » soit, et est adopté, tel que présenté.

Le maire demande le vote :

Pour : Jacques Bienvenue, Claudie Létourneau, Joanie Généreux, Michel Deschamps, Guy Benjamin;

Contre : Michel Denicourt, Denis Chagnon.

Adopté à la majorité

Résolution 2022-03-091

Avis de motion pour règlement n° 186-01 modifiant le règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 186-01 modifiant le règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance, **en conséquence :**

Avis de motion est donné par **Denis Chagnon, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 186-01 modifiant le règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements ».

Résolution 2022-03-092**Taxes foncières - Radiation de soldes / Approbation**

Considérant le rapport de la technicienne en taxation en février 2022;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la technicienne en taxation à radier les petits soldes de taxes foncières des matricules suivants pour l'exercice 2022, le tout représentant une somme de moins de 10 \$:

Matricule	Taxation 2021
4230-96-9880	0,75 \$
4328-52-8049	0,75 \$
4328-61-7660	0,75 \$
4330-63-2864	0,75 \$
4330-64-3423	0,75 \$
4330-74-1522	0,75 \$
4330-74-3226	2,97 \$
Total	7,47 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-093**Cahier spécial sur Saint-Césaire dans la Voix de l'Est / Autorisation pour espace publicitaire**

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de réserver un espace d'une page dans la Voix de l'Est pour le prix de 1 865 \$ plus les taxes, dans le cadre du cahier spécial sur le 200^e anniversaire de la Ville de Saint-Césaire pour la parution les 12 et 13 avril 2022, respectivement sur leur application web et dans La Voix de l'Est Plus.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-094**Fondation Au Diapason / Aide financière**

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'accorder une aide financière 2022 d'une somme de 500 \$ à la Fondation Au Diapason de Bromont, laquelle offre gratuitement des soins et des services d'accompagnement à des malades atteints de cancer.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-095**Postes de pompier / Promotion**

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil pour les pompiers suivants, lesquels ont terminé leur période de probation:

Séance ordinaire du 8 mars 2022

- M. Ethan La Penna;
- M. Félix Cyr;
- M. Thomas Lacharité;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de confirmer la désignation de ces pompiers à titre de pompier à temps partiel niveau 1, laquelle est effective avec ajustement du salaire au 8 mars 2022 au taux en vigueur pour ce poste.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-096

Poste de technicienne en prévention incendie / Intégration au personnel col blanc

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le poste de technicienne en prévention incendie soit intégré au personnel col blanc selon les conditions de travail prévues à l'entente en vigueur de la Ville de Saint-Césaire en date du 8 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-097

Règlement n° 300 concernant la circulation et le stationnement / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 300 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 300 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 300 concernant la circulation et le stationnement » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2022-03-098

Outils pour décarcération / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition de 2 paires d'outils (auto Crib-its) pour décarcération pour le prix de 4 260,12 \$ plus les taxes auprès de 1200° Boivin & Gauvin inc. de Trois-Rivières, tel qu'il appert dans la soumission n° SC20010103 datée du 18 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-099**Tablettes véhiculaires / Acquisition**

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition de 2 tablettes véhiculaires de marque Samsung (SM-T5478ZKAXAC) auprès de PC-Canada.com pour le prix de 883,99 \$ chacune plus les taxes ainsi que les supports et socles auprès de Leslie & Ass, véhicules d'urgence de Milton (Ontario) pour le prix de 1 127 \$, le tout tel qu'il appert dans les documents datés du 25 février 2022 soumis.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2022-03-100**Programme des distinctions honorifiques de la Ville de Saint-Césaire / Approbation**

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'approuver le programme des distinctions honorifiques de Saint-Césaire, lequel a pour objet la reconnaissance de toute personne ayant accompli un acte de civisme visant à secourir un citoyen de la Ville dont la vie était en danger, le tout tel qu'il appert dans le programme daté du 8 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-101**Plan directeur visant l'établissement des travaux requis sur le réseau d'égout afin de permettre la densification et l'agrandissement du périmètre urbain / Octroi d'un mandat**

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie concernant un plan directeur visant l'établissement des travaux requis sur le réseau d'égout afin de permettre la densification et l'agrandissement du périmètre urbain à la firme d'ingénierie BHP Conseils de Montréal, pour le prix de 26 800 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition de services professionnels d'ingénierie n° AP1718B datée du 18 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-102**Lecteur des compteurs d'eau / Acquisition**

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un lecteur des compteurs d'eau auprès de Les Compteurs Lecomte Ltée de Saint-Hyacinthe, pour le prix

Séance ordinaire du 8 mars 2022

de 7 855 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n°9385 datée du 3 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-103

Ventilation au bassin de contact – Mise à niveau / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour la mise à niveau de la ventilation au bassin de contact à Servisys inc. de Bromont, pour le prix de 5 855 \$, pièces et main-d'œuvre, plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n°2521 datée du 11 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-104

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire – Facture ajustements réels 2020 / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le paiement à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire de la facture n° Aju REELS 2020 datée du 25 novembre 2021 d'une somme de 11 905 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-105

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire – Quote-part 2022 / Autorisation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le paiement de la quote-part annuelle 2022 à la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, d'une somme de 480 700,37 \$ (de cette somme, 317 912,78 \$ est pour la Ville de Saint-Césaire et 162 787,59 \$ est pour l'entreprise Bonduelle) en 12 versements mensuels comme suit : 11 versements de 40 058,36 \$ et 1 versement de 40 058,41 \$, le tout correspondant à la facture no 83 datée du 25 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-106

Poste d'adjointe au service des Travaux publics / Permanence

Considérant que M^{me} Monique Ostiguy a été embauchée le 7 septembre 2021 au poste d'adjointe au service des Travaux publics et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que la direction générale et la direction du service des Travaux publics sont satisfaites du travail accompli et recommandent sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'accorder la permanence à M^{me} Monique Ostiguy au poste d'adjointe au service des Travaux publics et ce, rétroactivement au 7 mars 2022 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-107

Règlement n° 295 décrétant des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord pour une dépense et un emprunt d'une somme maximale de 6 509 657 \$ pour en défrayer les coûts / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 295 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 295 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 295 décrétant des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord pour une dépense et un emprunt d'une somme maximale de 6 509 657 \$ pour en défrayer les coûts soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2022-03-108

Resurfaçage du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux / Décompte progressif n° 5 final - Réception finale des travaux et libération de la retenue contractuelle de 5 % associée à la réception finale des travaux

Considérant la recommandation datée du 2 novembre 2021 au contrat : 202005.10 – Resurfaçage du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux, du chargé de projet, M. Alain Marcoux, ingénieur de la firme Shellex Groupe Conseil;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 5 d'une somme totale de 80 630,84 \$ incluant les taxes et la libération de la retenue contractuelle de 5 % associée à la réception finale des travaux au contrat : 202005.10 – Resurfaçage du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux auprès de l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des documents signés, des quittances (s'il y a lieu) et d'une facture originale correspondant à ces travaux, d'une déclaration statutaire, des attestations de conformité de la CNESST et de la CCQ.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-109

Travaux de réfection de pavage et de remplacement d'un ponceau le long du rang Double – Services professionnels d'ingénierie / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réfection de pavage et de remplacement d'un ponceau pour le tronçon situé entre la route 112 et le chemin Saint-François, le long du rang Double à BHP Conseils de Montréal, pour le prix de 27 050 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service n° AP1726 datée du 26 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-110

Mise en place d'une piste multifonctionnelle sur le chemin Saint-François, entre l'avenue Denicourt et la piste cyclable – Services professionnels d'ingénierie / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la mise en place d'une piste multifonctionnelle sur le chemin Saint-François, entre l'avenue Denicourt et la piste cyclable d'une longueur d'environ 65 mètres à BHP Conseils de Montréal, pour le prix de 17 037,50 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service n°AP1142D datée du 3 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-111

Fourniture de luminaires et fûts pour l'éclairage d'un tronçon de la piste cyclable / Adjudication

Considérant l'appel d'offres public lancé le 10 février dernier pour la fourniture de luminaires et fûts pour l'éclairage d'un tronçon de la piste cyclable et la réception d'une seule soumission, comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix taxes incluses	Conformité
Guillevin International cie Saint-Léonard	144 040,00 \$	165 609,99 \$	Oui

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'adjuger au seul et plus bas soumissionnaire conforme, Guillevin International cie de Saint-Léonard, le contrat AO / V202202.04 Fourniture de luminaires et fûts pour l'éclairage d'un tronçon de la piste cyclable pour le prix de 144 040 \$ plus les taxes, tel que la soumission datée du 28 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-112

Réfection du garage municipal, site du 1165, rue Saint-Michel – Services professionnels en architecture / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels en architecture pour la réfection du garage municipal à Denommée Architectes de Granby, pour le prix de 65 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service n°22-24 rev 2 datée du 1 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-113

Réfection du garage municipal, site du 1165, rue Saint-Michel – Services professionnels en ingénierie - Volet structure / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels en ingénierie des structures et des infrastructures pour la réfection du garage municipal à St-Georges Structures et Civil de Sherbrooke, pour le prix de 29 600 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service n° 22070 datée du 1 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-114

Réfection du garage municipal, site du 1165, rue Saint-Michel – Services professionnels en ingénierie - Volet électrique / mécanique / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels en ingénierie – volet électrique/mécanique pour la réfection du garage municipal à IME Experts-Conseils inc. de Sherbrooke, pour le prix de 25 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service n° 2022019 datée du 1^{er} mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-115**Garage municipal de la route 112 – Thermopompe / Acquisition**

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une thermopompe auprès de Sansoucy Réfrigération Climatisation de Saint-Césaire, pour le prix de 6 975 \$, pièces et main-d'œuvre, plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition datée du 24 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-116**Équipement pour balai de rue / Acquisition**

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un balai tasseur pour équiper la chargeuse sur pneus du service des Travaux publics auprès de Fabrication BDJ Ménard inc. de Saint-Paul-d'Abbotsford, pour le prix de 14 685 \$, plus l'installation, plus les taxes, tel qu'il appert dans l'estimation n° 327 datée du 20 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-117**Éclairage du stationnement du chalet de la piste cyclable / Octroi d'un contrat**

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de 2 projecteurs au chalet de la piste cyclable au coin de la rue Notre-Dame à Vitech électrique de Saint-Césaire pour le prix budgétaire de 5 475 \$ matériel et main-d'œuvre plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la proposition budgétaire n° 20220207D datée du 7 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-118**Règlement n° 14-02 modifiant le règlement n° 14 sur les Dérogations mineures et amendements concernant les lieux de contraintes particulières / Adoption**

Considérant qu'une copie du règlement n° 14-02 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Séance ordinaire du 8 mars 2022

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 14-02 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement n° 14-02 modifiant le règlement n° 14 sur les Dérogations mineures et amendements concernant les lieux de contraintes particulières»

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-119**PIIA-03-2022 par M. Marc-André Roussel pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., lot n° 6 197 885 situé sur la route 112 / Autorisation**

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Marc-André Roussel, mandataire pour la propriétaire 8770433 Canada inc., lot n° 6 197 885 du cadastre du Québec, situé au 2066, route 112 en zone n° 203;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-03-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 3 mars 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-03-2022 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales soumis par M. Marc-André Roussel, mandataire pour la propriétaire 8770433 Canada inc., lot n° 6 197 885 du cadastre du Québec, situé au 2066, route 112 en zone n° 203.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-120**PIIA-04-2022 par M. Daniel Ostiguy, propriétaire du lot n° 1 592 588 situé sur l'avenue Paquette / Autorisation**

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'agrandissement du bâtiment d'habitation unifamiliale isolé, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Daniel Ostiguy, le propriétaire du lot n° 1 592 588 du cadastre du Québec, situé au 1114, avenue Paquette en zone n° 104;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-04-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 3 mars 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-04-2022 concernant l'agrandissement du bâtiment d'habitation unifamiliale isolé, soumis par M. Daniel Ostiguy, le propriétaire du lot n° 1 592 588 du cadastre du Québec, situé au 1114, avenue Paquette en zone n° 104 avec l'exigence d'une compensation arboricole d'au moins 2 arbres matures à être plantés en cour avant, et ce, selon les dispositions prévues à cet effet au règlement de Zonage.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-121

PIIA-05-2022 par M. Martin Clermont, pour la propriétaire, 9293-7820 Québec inc., lot n° 1 592 688 situé sur la route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Martin Clermont, mandataire pour la propriétaire 9293-7820 Québec inc., lot n° 1 592 688 du cadastre du Québec, situé au 1066 et 1070, route 112 en zone n° 205;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-05-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 3 mars 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-05-2022 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales soumis par M. Martin Clermont, mandataire pour la propriétaire 9293-7820 Québec inc., lot n° 1 592 688 du cadastre du Québec, situé au 1066 et 1070, route 112 en zone n° 205.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-122

PIIA-06-2022 par M^{me} Crystel Tremblay, pour la propriétaire, Habitation NC inc., lot no 6 102 383 situé sur l'avenue de l'Union / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 14 logements, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Crystel Tremblay, mandataire pour la propriétaire, Habitation NC inc., lot n° 6 102 383 du cadastre du Québec, situé au 960, avenue de l'Union en zone n° 121;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-06-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 3 mars 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-06-2022 concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 14 logements, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Crystel Tremblay, mandataire pour la propriétaire, Habitation NC inc., lot n° 6 102 383 du cadastre du Québec, situé au 960, avenue de l'Union en zone n° 121.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-123

DA-02-2022 par Daniel Touchette arpenteur-géomètre inc., mandataire pour la propriétaire, 9029-0214 Québec inc., pour l'aliénation et l'utilisation aux fins autres qu'agricoles du lot n° 1 593 791 / Recommandations adressées à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Considérant que Daniel Touchette arpenteur-géomètre inc., mandataire pour la propriétaire, 9029-0214 Québec inc., s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie du lot n° 1 593 791, d'une superficie de 0,12 ha, et d'en faire l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit de l'entreposage extérieur commercial;

Considérant que la mandataire stipule à son argumentaire que la demande vise à régulariser l'occupation des lieux entre les propriétaires des immeubles concernés;

Considérant que l'aliénation sera effectuée en faveur du propriétaire du lot contigu n° 1 593 784, étant lui-même responsable des activités d'entreposage en cours sur ladite partie du lot n° 1 593 791;

Considérant que le lot n° 1 593 791 est dûment enregistré au cadastre officiel du Québec et se situe dans la zone n° 506 à dominance agricole, telle qu'établie au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant qu'une demande de vérification des droits prévus aux articles n^{os} 101 à 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1) est actuellement en examen auprès de la CPTAQ pour le lot n° 1 593 784;

Considérant que l'usage d'entreposage extérieur commercial, en cours depuis 1982 selon les déclarations figurant à la demande, s'avère dérogatoire au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements actuellement en vigueur;

Considérant que cette demande d'aliénation s'appuie sur le plan de localisation préparé par M^{me} Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre du bureau du mandataire, portant le n° 3738 de ses minutes, lequel illustre les parties du lot visé par l'aliénation;

Séance ordinaire du 8 mars 2022

Considérant que cette demande d'aliénation s'appuie également sur le certificat de piquetage préparé par M. Daniel Touchette, arpenteur-géomètre du bureau du mandataire, portant le n° 5044 de ses minutes, lequel illustre les empiétements exercés sur le lot n° 1 593 791 par le propriétaire du lot n° 1 593 784;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande d'aliénation rencontre et satisfait les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1);

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire :

- recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'aliénation présentée par le mandataire, pour la propriétaire, 9029-0214 QUEBEC INC., d'une partie du lot n° 1 593 791 sur une superficie de 0,12 ha, laquelle vise à régulariser l'occupation des lieux entre les propriétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-124

Camp de jour 2022 / Grille salariale

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'approuver la grille salariale pour le Camp de jour 2022 datée du 21 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-125

Camp de jour 2022 / Tarification

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'approuver la tarification pour les inscriptions au Camp de jour 2022, tel qu'il appert au document daté du 28 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-126**Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2022-2023 - Appel de projets / Autorisation et désignation**

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la responsable de la Bibliothèque municipale, M^{me} Line Gervais, à faire une demande dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2022-2023 et la désigne comme signataire de la convention.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-127**POSA Source des Monts / Soutien financier 2022**

Considérant que le travail de rue effectué par l'organisme jeunesse Posas Source des Monts, à Saint-Césaire, Rougemont et Sainte-Angèle-de-Monnoir, s'inscrit dans sa démarche globale pour lutter contre l'exclusion sociale de nos jeunes;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'accorder un soutien financier 2022 d'une somme de 4 800 \$ à l'organisme jeunesse Posas Source des Monts de Chambly afin que l'organisme puisse poursuivre le travail de rue auprès des jeunes de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-128**Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire – Souper soulignant les 100 ans d'existence de l'organisme / Achat de billets**

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'achat de 7 billets au coût de 50 \$ chacun afin de participer au souper des Chevaliers de Colomb du 2 avril prochain pour souligner les 100 ans de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-129**Maison de Jeunes des Quatre Lieux / Soutien financier 2022**

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'accorder à la Maison de Jeunes des Quatre Lieux, un soutien financier 2022 d'une enveloppe n'excédant pas 15 000 \$ et ce, sur présentation des factures du projet de réparation de leur bâtiment sis au 2002, avenue de l'Union.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles**Résolution 2022-03-130****Solidarité au peuple ukrainien**

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Considérant que les élus.es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Considérant que la volonté des élus.es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Considérant que la volonté des élus.es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Considérant que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**Et résolu que :**

- la Ville de Saint-Césaire condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- la Ville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- la Ville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- la Ville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- la Ville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

- copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-131

Planification stratégique / Octroi d'un mandat

Il est proposé par **Claudie Létourneau**

Et résolu d'octroyer un mandat pour la planification stratégique de la Ville de Saint-Césaire à Raymond Chabot Grant Thornton de Montréal pour le prix de 33 200 \$ plus les taxes, tel qui appert dans l'offre de service n° M-22-038 datée du 24 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2022-03-086, 2022-03-087, 2022-03-088, 2022-03-093, 2022-03-094,
2022-03-095, 2022-03-098, 2022-03-099, 2022-03-101, 2022-03-102,
2022-03-103, 2022-03-104, 2022-03-105, 2022-03-106, 2022-03-108,
2022-03-109, 2022-03-110, 2022-03-111, 2022-03-112, 2022-03-113,
2022-03-114, 2022-03-115, 2022-03-116, 2022-03-117, 2022-03-127,
2022-03-128, 2022-03-129, 2022-03-131.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe